

## Transactions internationales de services du Canada – Description

Ce programme statistique consigne les exportations et les importations canadiennes annuelles de services selon le type de service et le pays partenaire. Les estimations trimestrielles du commerce international de services sont disponibles dans Balance des paiements internationaux du Canada (no. d'enregistrement 1534). Les estimations trimestrielles contiennent cependant beaucoup moins de détails au chapitre des types de service offerts et des pays partenaires.

Une exportation de service a lieu lorsqu'un agent économique résidant au Canada fournit un service à un agent économique non-résident, peu importe l'endroit où se trouvent les agents au moment de la transaction. De même, une importation de service a lieu lorsqu'un agent économique non-résident fournit un service à un agent économique résidant au Canada, peu importe l'endroit où se trouvent les agents au moment de la transaction.

Il faut veiller attentivement à ce que l'agent économique canadien participant à la transaction soit bien résident canadien puisqu'il n'est pas toujours facile de déterminer si les services sont fournis par une entité résidente ou non résidente. Par exemple, si une entreprise canadienne a une filiale aux États-Unis, les ventes de services par la filiale américaine aux clients situés à l'extérieur du Canada ne devront pas être consignées dans Le commerce international de services du Canada, puisque ces ventes sont considérées comme des transactions entre non-résidents. Les services comprennent une vaste gamme complexe de transactions de produits qui sont généralement de nature impondérable. Contrairement aux biens, les services ne sont pas des entités indépendantes sur lesquelles il est possible d'établir des droits de propriété. Leur commercialisation ne peut être dissociée de leur production. Les estimations du commerce international de services sont regroupées en quatre catégories principales : les voyages, les services gouvernementaux, les services de transport et les services commerciaux.

Conformément aux normes internationales, les statistiques des voyages portent principalement sur les achats de biens et de services effectués au cours d'un voyage dans une économie par des personnes non-résidentes de cette économie. Par achats de biens et services, on entend les dépenses de gîte et de couvert, les dépenses en services récréatifs et en cadeaux, d'autres frais accessoires ainsi que les frais de transport local engagés dans le pays de séjour. On exclut des statistiques sur les voyages les tarifs des voyageurs pour le transport international, ces tarifs faisant partie des transports.

Le compte des transports comprend les recettes (exportations) et les dépenses (importations) au niveau international provenant du transport des biens et des voyageurs transfrontaliers ainsi que les services de soutien connexes aux transports.

Dans la catégorie des services gouvernementaux, on retrouve des opérations internationales qui se rattachent en grande partie aux fonctions officielles de représentation, aux activités militaires et aux activités commerciales des gouvernements qui ne sont pas enregistrées dans les autres comptes. Sont notamment visées les dépenses du personnel des ambassades ainsi que des autres missions diplomatiques et des établissements militaires. Les exportations comprennent surtout les dépenses effectuées au Canada par les gouvernements étrangers et leur personnel recruté à l'étranger. Les importations comprennent aussi les frais d'administration de l'aide officielle. Les importations, elles, comprennent les dépenses effectuées à l'étranger par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et leur personnel recruté au Canada.

Les services commerciaux comprennent toutes les autres transactions internationales effectuées principalement par des entités non gouvernementales pour des services ne se trouvant pas dans d'autres catégories.

Les données concernant Le commerce international de services du Canada servent à établir les données publiées dans Balance des paiements internationaux du Canada (no. d'enregistrement 1534) et dans Comptes nationaux des revenus et dépenses (no. d'enregistrement 1901). On utilise également ces données pour développer et surveiller des accords commerciaux internationaux ainsi que pour assurer la planification d'entreprise, la commercialisation et la recherche. Enfin, le Canada en a besoin pour s'acquitter de ses obligations en matière statistique envers des organismes supranationaux comme le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).